



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2015/05

Concernant le projet modifié du réaménagement de la route de Rivarotte.

Table des matières

1. Objet du préavis.....	3.-
2. Procédure.....	3.-
3. Route et voirie.....	3.-
4. Collecteurs eaux claires et usées.....	4.-
5. Eau potable.....	5.-
6. Eclairage public.....	5.-
7. Marquage et signalisation.....	5.-
8. Mobilier urbain.....	6.-
9. Services industriels.....	6.-
10. Géomètre.....	6.-
11. Ingénieur civil.....	6.-
12. Exécution des travaux.....	7.-
13. Résumé des incidences financières.....	7.-
14. Conclusions.....	7.-

Bex, le 1^{er} avril 2015

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En date du 16 mai 2014, le Conseil communal informait par courrier la Municipalité que le préavis n° 2014/01 du 7 avril 2014 était rejeté, notamment par le fait que plusieurs modifications devaient être apportées au projet, ainsi que passablement de corrections au préavis.

2. Procédure

Courant de l'été 2014, le projet a été modifié selon les remarques émises dans le préavis positif de l'Etat de Vaud du 28 mars 2014. Ce dossier a été présenté à la Commission de circulation le 11 septembre 2014. Une séance de présentation de ce nouveau projet a eu lieu le 24 novembre 2014 dans les bureaux de l'administration communale, en présence de l'inspecteur de la signalisation de l'Etat de Vaud et du municipal des travaux. Les plans et le rapport technique avaient été préalablement envoyés au Service des routes.

Suite à cette séance et après finalisation du dossier, le projet de réaménagement de cette route a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 11 février au 12 mars 2015, qui s'est terminée sans oppositions.. En parallèle, une procédure de publication séparée a eu lieu concernant la signalisation verticale et horizontale.

3. Route et voirie

Le projet d'aménagement modifié prévoit un profil de 8.5 m de largeur, comprenant une chaussée centrale de 4.5 m, avec de part et d'autre un trottoir de 2 m. Le dévers des trottoirs sera de 2% en direction de la chaussée et celui de la chaussée également de 2% en direction du Sud (côté Valais). La circulation sera maintenue à double sens sur l'entier du tronçon (env. 470 m). Afin de ralentir la vitesse des véhicules, il est prévu ponctuellement quelques rétrécissements (chicanes) d'une longueur de 10 m pour une largeur de 1 m, ce qui réduira la chaussée à 3.5 m. Les bordures seront hautes sur la longueur du rétrécissement, mais basses (franchissables) de part et d'autre pour permettre le croisement entre un véhicule lourd et un véhicule léger. Ailleurs, les bordures seront positionnées basses ou hautes en fonction des routes de dessertes et d'accès à des habitations privées et pour assurer en tout temps le croisement de

2 véhicules (lourd et léger). La largeur du domaine public est variable (de 10.5 à 11.5 m) et suffisante pour aménager des banquettes herbeuses de part et d'autre des trottoirs, avec une bordurette de séparation. Les rétrécissements sont également prévus en herbe et deux bandes herbeuses seront aménagées pour séparer le trottoir de la chaussée sur la partie Est.

Le long des trottoirs, les piétons auront la priorité sur les véhicules débouchant des routes de dessertes ou privées (« trottoirs traversants »). Une rampe de transition sera prévue avant le trottoir au droit des routes communales et des accès privés qui desservent plus de trois habitations. Les autres accès privés seront délimités plus simplement, avec des rangs de pavés. Côté Ouest, au débouché de la route des Pépinières, le trottoir sera prolongé et la signalisation actuelle sera supprimée. L'aménagement améliorera ainsi la visibilité du carrefour et la délimitation des deux rues.

Le nouveau projet ne prévoit plus de piste cyclable. En effet, le trafic étant inférieur à 5000 véh/j, il est admis que les vélos circuleront sur la chaussée.

L'arrêt de bus prévu dans le projet initial a été supprimé. Le cas échéant, un marquage au sol pourrait être fait ultérieurement, si la Municipalité décidait d'instaurer un arrêt le long de cette route.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux (encaissement route, grave, bordures, enrobé bitumineux, grilles et raccordements) représente un montant de Fr. 884'000.-- (HT).

4. Collecteurs eaux claires et usées

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de mettre en séparatif le quartier. Actuellement, les eaux usées et les eaux claires y sont récoltées de manière unitaire par un collecteur ovoïde datant des années 1950 et présentant de nombreux défauts qui ne garantissent plus son étanchéité. Deux nouveaux collecteurs, un réservé aux eaux claires et l'autre aux eaux usées, seront donc réalisés. Le PGEE prévoit dans le quartier d'imposer autant que possible l'infiltration des eaux claires conformément aux exigences légales. Cependant, des maisons relativement anciennes doivent être encore raccordées et la situation se prête mal à l'infiltration des eaux de chaussée, raisons pour lesquelles il est toujours nécessaire de maintenir un collecteur d'eaux claires le long de la route de Rivarotte.

Tous les couvercles des regards de visite seront de type Viatop Niveau 200 (Wild) comme ceux posés à l'avenue de la Gare, entre le carrefour des FMA et le giratoire de la gare.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux (fouilles, tuyaux, regards et raccordements) représente un montant de Fr. 570'000.-- (HT).

5. Eau potable

Une conduite en fonte diamètre 125 et datant des années 1920 existe côté Nord de la route. Lors des travaux, il est prévu de reposer une nouvelle conduite en fonte auto-étanche DN 150 et de changer toutes les vannes communales et/ou privées, ainsi que les tuyaux d'alimentation privés jusqu'en bordure du domaine public.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil et appareillage représente un montant de Fr. 225'000.-- (HT).

Les subventions ECA viendront en déduction de ce montant.

6. Eclairage public

L'éclairage public existant sera remplacé et comptera un lampadaire tous les 25 à 30 m environ, du côté Nord de la chaussée.

Le type prévu, en LED, sera identique à celui posé récemment à la route de l'Arche.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux (candélabres et génie civil) représente un montant de Fr. 95'000.-- (HT).

7. Marquage et signalisation

Les croisements des trottoirs et des différentes chaussées seront marqués au moyen de bordurettes et en créant des différences de niveau. Il ne sera donc plus nécessaire de placer un marquage au sol sur toute la longueur de la route. Par ailleurs, étant donné le volume de trafic piétonnier insuffisant, aucun passage pour piétons n'est prévu et celui existant côté Est sera supprimé. En effet, la loi oblige les piétons à utiliser les passages se situant à moins de 50 m de l'endroit où ils souhaitent traverser la route et, en cas de faible trafic, les piétons ont tendance à traverser partout et n'acceptent pas les détours pour emprunter les passages, d'où l'apparition de situations dangereuses. Les seuls marquages prévus seront ceux des rampes de transition prévues avant le trottoir au droit des routes communales et des accès privés desservant plus de 3 habitations, avec un marquage en damier.

Les seuls panneaux de signalisation qui vont subsister seront ceux des deux carrefours de part et d'autre de la route, au croisement avec la route du Grand-St-Bernard (route cantonale) et la rue du Simplon (côté Est). Le reste sera enlevé.

Sur la base de prix estimatifs, l'ensemble des travaux représente un montant de Fr. 8'000.-- (HT).

8. Mobilier urbain

Actuellement, aucune poubelle n'existe sur ce tronçon. Dans le cadre de ce nouveau projet, il est prévu de poser 6 nouvelles poubelles-requin (3 de chaque côté), comme celles qui existent déjà au centre de Bex.

Sur la base de la dernière commande effectuée, le montant prévu pour l'achat de ces poubelles représente Fr. 12'500.-- (HT).

9. Services industriels

Divers services profiteront des travaux pour adapter et renforcer leurs réseaux. Ces interventions permettront le développement du quartier. Ce sera notamment le cas pour le service du gaz, les FMA et le télé-réseau. Ces divers services ont été contactés et invités à planifier leurs projets en parallèle aux travaux communaux. Il sera ainsi possible d'éviter des nuisances liées à des chantiers répétés sur plusieurs années.

L'ensemble des travaux relatifs aux services industriels ne sont pas comptabilisés dans ce préavis (sauf l'éclairage public), car ils sont pris en charge par chaque service.

10. Géomètre

Une partie des prestations de relevés de terrain et d'implantation nécessaires au projet seront effectuées par l'ingénieur civil qui dispose des ressources internes pour le faire. Les montants y relatifs sont compris dans le point 11 « ingénieur civil ». Par contre, certaines prestations en rapport avec les abornements et le cadastre officiel devront être effectuées par un géomètre.

L'estimation de ces prestations représente un montant de Fr. 25'000.-- (HT).

11. Ingénieur civil

Le 13 février 2013, la Municipalité a adjugé au bureau ESM-Hagin Ingénieurs SA la première phase du mandat, à savoir l'étude et les appels d'offres, pour un montant de Fr. 48'000.-- HT, ainsi que les prestations « géomètre » établies par ce bureau (relevés du terrain ...), pour un montant de Fr. 9'500.-- HT. La deuxième phase du mandat (partie réalisation), d'un montant de Fr. 86'500.-- HT, sera adjugée sous réserve de la décision du Conseil communal en mai 2015.

Sur la base de l'offre d'honoraires du bureau ESM du 19 novembre 2012, le montant total des phases 1 et 2 représente environ Fr. 134'000.-- HT.

12. Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra de la décision du Conseil communal en mai 2015. L'enquête publique n'ayant suscité aucune opposition, les appels d'offres pourraient avoir lieu au printemps - été, avec l'adjudication des entreprises de génie civil et de sanitaire à la fin de l'été et un début des travaux probable cet automne, sous réserve d'imprévus. La durée probable des travaux est de 18 mois.

13. Résumé des incidences financières

Sur la base des montants décrits ci-dessus, les incidences financières se résument comme suit :

1. Route et voirie	Fr.	884'000.--
2. Collecteurs eaux claires et usées	Fr.	570'000.--
3. Eau potable (génie civil + appareillage)	Fr.	225'000.--
4. Eclairage public (y compris génie civil)	Fr.	95'000.--
5. Marquage et signalisation	Fr.	8'000.--
6. Mobilier urbain	Fr.	12'500.--
7. Géomètre	Fr.	25'000.--
8. Ingénieur civil	Fr.	134'000.--
9. Divers et imprévu (env. 10% des pts 1 à 5)	Fr.	176'000.--
Total HT	Fr.	2'129'500.--
TVA 8%	Fr.	170'360.--
Total TTC	Fr.	2'299'860.--
Arrondi à TTC	Fr.	2'300'000.--

14. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal n° 2015/05 ;
- o entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de Rivarotte ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 2'300'000.-- ;

- ⇒ de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 76'700.-- par an ;
- ⇒ de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic : Le secrétaire :



P. Rochat

A. Michel

Annexes : plans de situation

Délégués de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz, municipal
M. Olivier Pichard, municipal



Aménagements de la route de Rivarotte

Mairie de Perruet
 Service de l'urbanisme
 2 rue de la République
 61300 Perruet
 Tél : 03 51 81 00 00

Mise à l'enquête publique

Route
 Situation générale 1:500
 Plan n° 591
 en 2024

Origine	Date	Version	Échelle
1			
2			
3			

Projet

Région Normandie
 Département de l'Orne
 Commune de Perruet
 Lieu-dit de Rivarotte

Intitulé

Aménagements de la route de Rivarotte

Autres

TRAFIC
 TITRE DE PLOI
 REGLEMENTAIRE
 SIGNE
 AUTRES

Relevés

Relevés des alignements
 Relevés des bornes
 Relevés des poteaux
 Relevés des bornes
 Relevés des poteaux





Aménagements de la route de Rivarotte

Rapprouvé par le Conseil Municipal le 12/11/2014
 Autorité de projet : Bureau d'études ESM
 Date : 26/01/2015
 Scellé et signé :

Mise à l'enquête publique

Route

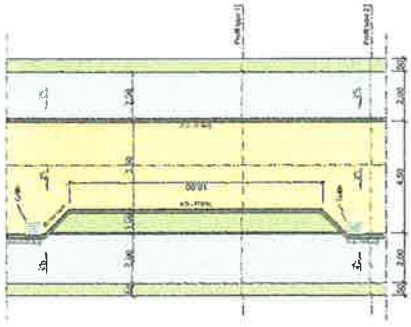
Plan n° 9
 507
 26/01/2015
 Coupes types 1:20 - 1:50 - 1:100

Modifications	
N°	Description
1	
2	
3	
4	

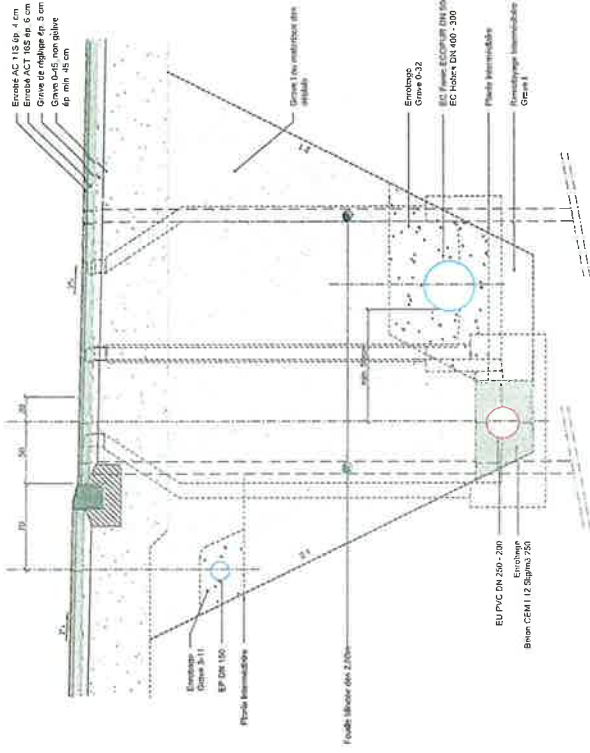
Matériaux ESM :	
ESM 1	ESM 1
ESM 2	ESM 2
ESM 3	ESM 3
ESM 4	ESM 4
ESM 5	ESM 5
ESM 6	ESM 6
ESM 7	ESM 7
ESM 8	ESM 8
ESM 9	ESM 9
ESM 10	ESM 10
ESM 11	ESM 11
ESM 12	ESM 12
ESM 13	ESM 13
ESM 14	ESM 14
ESM 15	ESM 15
ESM 16	ESM 16
ESM 17	ESM 17
ESM 18	ESM 18
ESM 19	ESM 19
ESM 20	ESM 20
ESM 21	ESM 21
ESM 22	ESM 22
ESM 23	ESM 23
ESM 24	ESM 24
ESM 25	ESM 25
ESM 26	ESM 26
ESM 27	ESM 27
ESM 28	ESM 28
ESM 29	ESM 29
ESM 30	ESM 30
ESM 31	ESM 31
ESM 32	ESM 32
ESM 33	ESM 33
ESM 34	ESM 34
ESM 35	ESM 35
ESM 36	ESM 36
ESM 37	ESM 37
ESM 38	ESM 38
ESM 39	ESM 39
ESM 40	ESM 40
ESM 41	ESM 41
ESM 42	ESM 42
ESM 43	ESM 43
ESM 44	ESM 44
ESM 45	ESM 45
ESM 46	ESM 46
ESM 47	ESM 47
ESM 48	ESM 48
ESM 49	ESM 49
ESM 50	ESM 50
ESM 51	ESM 51
ESM 52	ESM 52
ESM 53	ESM 53
ESM 54	ESM 54
ESM 55	ESM 55
ESM 56	ESM 56
ESM 57	ESM 57
ESM 58	ESM 58
ESM 59	ESM 59
ESM 60	ESM 60
ESM 61	ESM 61
ESM 62	ESM 62
ESM 63	ESM 63
ESM 64	ESM 64
ESM 65	ESM 65
ESM 66	ESM 66
ESM 67	ESM 67
ESM 68	ESM 68
ESM 69	ESM 69
ESM 70	ESM 70
ESM 71	ESM 71
ESM 72	ESM 72
ESM 73	ESM 73
ESM 74	ESM 74
ESM 75	ESM 75
ESM 76	ESM 76
ESM 77	ESM 77
ESM 78	ESM 78
ESM 79	ESM 79
ESM 80	ESM 80
ESM 81	ESM 81
ESM 82	ESM 82
ESM 83	ESM 83
ESM 84	ESM 84
ESM 85	ESM 85
ESM 86	ESM 86
ESM 87	ESM 87
ESM 88	ESM 88
ESM 89	ESM 89
ESM 90	ESM 90
ESM 91	ESM 91
ESM 92	ESM 92
ESM 93	ESM 93
ESM 94	ESM 94
ESM 95	ESM 95
ESM 96	ESM 96
ESM 97	ESM 97
ESM 98	ESM 98
ESM 99	ESM 99
ESM 100	ESM 100

Basé sur :
 - Cahier descriptif de la Commune le 4 novembre 2014.
 - Relevé selon bureau ESM, mai 2013

Situation 1:100



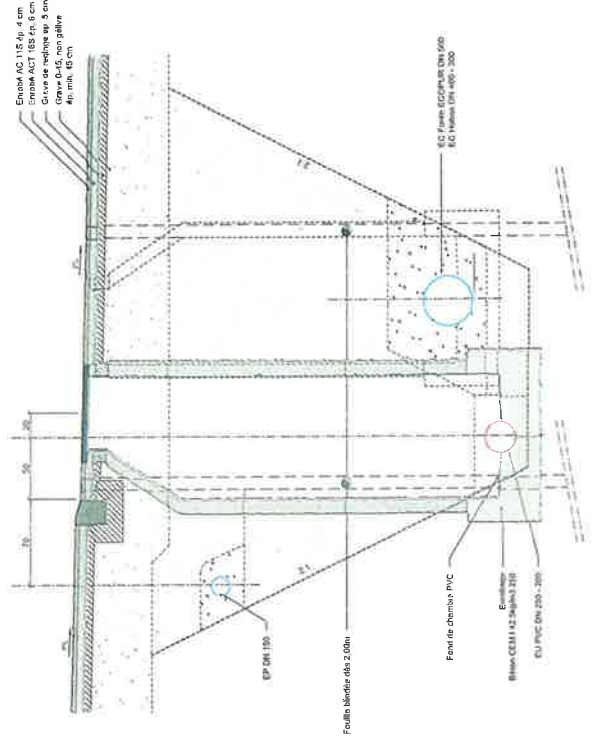
Coupe type collecteurs 1:20



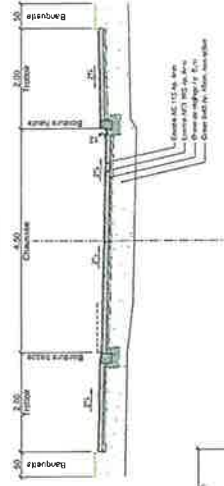
Profil type 1 1:50



Coupe type avec chambre EC-EU 1:20



Profil type 2 1:50



Exécution trottoir traversant 1:20

